



## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Art. R221-7 et L2221 du Code Général des Collectivités Territoriales)

.\_\*.\_\*.\_\*.\_\*.\_\*.\_\*.\_\*.\_\*.\_\*.\_

Le Conseil Municipal de la Commune de MONTENDRE-CHARDES-VALLET se réunira à la Mairie de MONTENDRE, Salle du Conseil Municipal :

**Le lundi 12 février 2024 à 19 heures**

Fait à MONTENDRE, le 8 février 2024,

Le Maire,

  
Patrick GIRAUDEAU



### ORDRE DU JOUR :

Désignation du Secrétaire de Séance

Adoption du procès-verbal de la précédente réunion

1. **DECI** : acquisition d'une portion de parcelle en vue de l'installation d'un dispositif de défense extérieure contre l'incendie
2. **DECI** : acquisition d'une parcelle en vue de l'installation d'un dispositif de défense extérieure contre l'incendie
3. **VIE ASSOCIATIVE** : convention de mise à disposition de locaux à l'association les Bateleurs
4. **RESSOURCES HUMAINES** : création d'emplois saisonniers
5. **RESSOURCES HUMAINES** : modification d'un poste d'adjoint technique
6. **ANIMAUX ERRANTS** : convention à intervenir avec la SPA pour le service de fourrière
7. **PROJETS STRUCTURANTS** : Bail emphytéotique administratif à intervenir avec la SEMIS

8. **URBANISME** : convention de veille avec l'Établissement Public Foncier de Nouvelle Aquitaine
9. **SÉCURITÉ** : Création et adhésion à l'Association de prévention et d'intervention en cas d'événements naturels (APIEN) sur le canton des Trois Monts
10. **QUESTIONS DIVERSES**